

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1250

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Police nationale	0	10 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
Audit financier sur le coût global de la réforme de la police judiciaire (ligne nouvelle)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un audit sur l'impact de la loi de modernisation du ministère de l'intérieur, notamment sur les effets de la départementalisation de la police, sur la police judiciaire.

Nous estimons que la police doit être reformée et que deux principaux pôles doivent l'organiser. D'une part la police de proximité, chargée de garantir la sécurité du quotidien, et d'autre part la police judiciaire recentrée sur du travail au long court et notamment les enquêtes. Or, la départementalisation tend à invisibiliser le travail de la police judiciaire, par la réforme des directions.

La réforme de la police judiciaire qui apparaît aux alinéas 133 à 136 du Rapport annexé sur la modernisation du ministère de l'intérieur (Titre 1 - Article 1er de la LOPMI) entraîne des répercussions en matière de finances publiques. La création de postes budgétaires de directeurs départementaux de la police nationale et l'accroissement de la fonction état-major auront des effets sur le budget. Pourtant, l'action 05 "Police judiciaire" du programme 176 connaît un coup de rabot considérable (-8,1% par rapport à la LFI 2024). Nous souhaitons qu'un audit soit conduit.

Pour le financement de ce nouveau programme intitulé « Audit financier sur le coût global de la réforme de la police judiciaire », nous proposons de prélever 10 000 euros en AE et en CP des crédits du programme 176 « Police nationale » de l'action 02 « Sécurité et paix publiques » notamment les crédits servant à financer les équipements de technopolice déployés (caméras embarquées, drones, ...) pour abonder le nouveau programme « Audit financier sur le coût global de la réforme de la police judiciaire » de 10 000 euros en AE et en CP.